



No de résolution  
ou annotation

ARÉNA   
RIVIÈRE-DU-NORD



  
VILLE DE  
SAINT-JÉRÔME

  
Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 16 mars 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2022-03-16/1245

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2022

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance est ouverte à 9 h 10.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-16/1246

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

#### ET IL EST RÉSOLU QUE :

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-16/1247

ITEM 3

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

Et il est résolu :

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2022  
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2022-03-16/1248

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 25 janvier au 7 mars 2022;

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 25 janvier au 7 mars 2022;

Folio 01932326 :

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 77 514.56 \$;
- chèques portant les numéros 0001552 à 0001570 inclusivement représentant un montant de 69 941.20 \$.
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 87 549.10 \$

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-16/1249

ITEM 5

**DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des états financiers pour l'année 2021 et le résultat des recettes et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le rapport financier 2021 préparé et vérifié par la firme Gariépy Bussièrès CPA inc. en date du 16 mars 2022 soit et est accepté tel que rédigé ;

**QUE** le rapport financier de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soit signé par le trésorier et qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ce, en conformité avec l'article 105.2 de la Loi des cités et villes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

2022-03-16/1250

ITEM 6

**ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2022**

---

ATTENDU l'adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord le 24 novembre 2021;

ATTENDU que ce budget présentait une augmentation salariale de 2,7 % pour le personnel administratif de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, incluant ici les postes de direction générale, adjointe administrative et commis comptable;

ATTENDU que ce budget a été adopté dans les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, constituant les membres de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE soit adopté l'augmentation salariale du personnel administratif, incluant la directrice générale, de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord à 2,7 % pour l'année 2022, suite à l'approbation du budget 2022 dans les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie,**

**QUE cette augmentation soit versée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-16/1251

ITEM 7

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL RÉGULIER**

---

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a procédé à l'embauche des employés #34 et # 35 en tant qu'opérateur d'aréna;

ATTENDU QUE la signature d'une convention collective de travail conclue entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 pour la période du 8 novembre au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE ladite convention prévoit une période de probation pour la confirmation d'embauche du personnel;

ATTENDU QUE les employés # 34 et # 35 ont complété leur période de probation avec succès;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord confirme l'embauche des employés # 34 et # 35 à titre d'opérateur temporaire de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord en date du 16 mars 2022.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2022-03-16/1252

ITEM 8

**RÉSOLUTION D'UN MANDAT DE DIALOGUE AUPRÈS DE LA DIRECTION DU  
SPORT ÉTUDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accueille le sport étude de la polyvalente de Saint-Jérôme, hockey, CPV;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord prête des locaux et heures de glace gratuitement;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord assure l'entretien des locaux et assume les dépenses;

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord cherche l'équité entre ces locataires;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE le conseil de la Régie mandate madame Danielle Clément directrice générale secrétaire-trésorière afin de représenter la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour discuter des futures modalités de prêt des locaux.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-16/1253

ITEM 9

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public

2022-03-16/1254

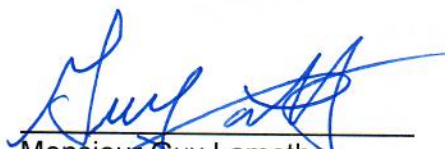
ITEM 10

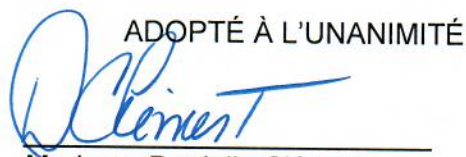
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 9 h 53.**

  
Monsieur Guy Lamothe  
Président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
  
Madame Danielle Clément  
Directrice générale, sec-trésorière